

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey

Secrétaire de Séance : M. LAMBERT Richard

Date de convocation : 02 septembre 2026

Délibération n° 2026-052– Location de l'Espace du Lion d'Or

Mme Munier, adjointe au maire, propose au conseil de mettre à la location le 3^{ème} local de l'Espace du Lion d'Or.

Elle rappelle que le 1^{er} local est réservé à Entraide Familles, et que le 2^{ème} local est dédié aux associations.

Aussi, cet espace, pouvant contenir 30 personnes maximum, pourrait être loué ponctuellement.

Mme Munier propose de dénommer cette salle « La salle des soeurs » en hommage aux trois sœurs qui tenaient l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACTE la dénomination du local 'La salle des soeurs »

DECIDE de mettre à la location cet espace limité à 30 personnes maximum, et équipé d'une cuisine pour les tarifs suivants :

- Cherrulais : 80.00 € le week-end
- Hors-commune : 120.00 € le week-end
- Caution dommages : 800.00 €
- Caution ménage : 100.00 €
- Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai : 20.00 €
- Règlement d'utilisation de la salle identique aux autres salles

DECIDE de mettre à disposition gratuite la Salle des sœurs, si elle est disponible, aux familles cherrullaises qui souhaitent disposer d'un lieu de réunion à l'issue des cérémonies funéraires au cimetière

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 09 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
M. LAMBERT Richard



Le Maire,
Frédéric LE GRAND

